

Édito

Inutile de faire un long discours sur la situation et les projets mortifères en cours pour notre DGFIP et plus globalement pour la Fonction Publique...

Et nous n'avons pas l'habitude de « faire peur » mais...

...Mais si leurs projets passent, nous serons nombreuses et nombreux à être forcés de changer de métier, à avoir une mutation forcée dans un autre ministère, dans une autre région à l'occasion d'une suppression de poste, d'une restructuration, d'une privatisation, d'un abandon de mission.

Bref nous ne sommes pas assuré(e)s de continuer à travailler à la DGFIP ni même à côté de chez nous...ni même de conserver notre statut.

Le contrôle fiscal n'est plus sanctuarisé (l'a-t-il été vraiment?). Est-il raisonnable de penser au regard de la chute organisée des résultats du CFE et des effectifs en place dans les Dircofis que nous ne serons pas impactés? Alors que faire?

Choisissons la détermination!

Il n'y a pas de fatalité.

Croyons en notre collectif et en notre capacité de résistance

N'oublions jamais que nos droits d'aujourd'hui sont les résultats des luttes et des résistances d'hier!

**Fonction publique, services publics :
notre bien commun !**

**Défendons-les,
sauvegardons-les,
développons-les !**

EN GREVE LE 9 mai

LA GEOGRAPHIE REVISITEE



Les nouvelles cartographies structurelles de la DGFIP seront mises en œuvre de façon progressive sur l'ensemble du territoire avec une cible finale 2022. L'ensemble des nouveaux schémas départementaux sera connu d'ici l'automne 2019 pour tous être effectifs en 2022. Ne nous laissons pas abuser par les déclarations présidentielles: la DGFIP reste le cœur de cible des suppressions d'emplois!

Pour maintenir une présence physique, des points de contacts seront développés sous différentes formes comme les maisons de services au public (MSAP), dans lesquelles la DGFIP interviendra plus fortement (nouvelles conventions). Les collectivités locales ou encore les services de la mutualité sociale agricole (MSA) pourront offrir eux aussi des lieux dans lesquels pourront être assurés des contacts avec les administrés, à la demande (et donc sur rendez-vous). Les agents des finances publiques ne seront pas à demeure dans ces structures, mais présents de façon occasionnelle ou à certaines échéances. Dans les MSAP ou autres points de contacts, des « animateurs » accompagneront les usagers dans leurs démarches (prises de rendez-vous, constitution de dossier...) y compris dématérialisées. L'accueil sur rendez-vous sera « un atout fort » pour organiser les déplacements des usager-es en cas de nécessité absolue.

Le principe du back-office et front-office est entériné sur l'ensemble des structures c'est-à-dire pour les SIP, SIE, SPF et SPL. D'après O.DUSSOPT, les services de back-office du SPL (services de gestion comptable) pourraient accueillir du public, notamment pour le paiement direct des produits locaux (mais pas en espèces). Quant aux SPF, la cible de la départementalisation est confirmée.



Sont connues à ce jour les cartographies suivantes:

Pour le Nord et le Pas-de-Calais, il faudra encore attendre: pour des raisons personnelles, G. Darmanin a reporté les réunions initialement prévues les 2 et 3 mai.

En Haute-Vienne (87)

Sur les 13 implantations existantes, n'en subsisteront que 6



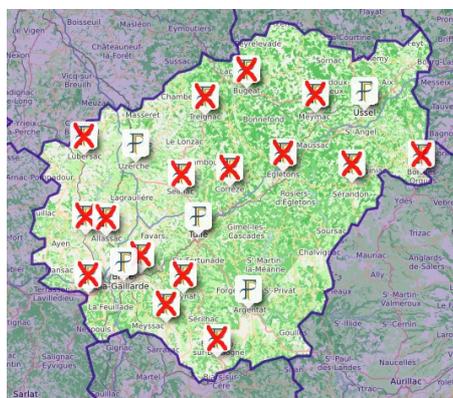
Dans la Creuse (23)

Sur les 12 implantations existantes dans le département, n'en subsisteront que 3



En Corrèze (19),

Sur les 16 implantations du département, ne subsisteront que 5 sites!



Et la DIRCOFI Nord?

Sophie Payart se veut encore et toujours rassurante...«Nous ne sommes pas dans le périmètre» Certes, pas de Géographie Revisitée annoncée pour les Dircofis (pour l'instant!)

Pour autant, nous subissons une *géographie revisitée* de nos procédures (loi Essoc, garantie fiscale, opérations ciblées...), de notre programmation (intelligence artificielle) et avec la mise en place d'une société de confiance. Pour qui la confiance?

Pouvons-nous être rassurés:

- de voir balayer notre statut et nos règles de gestion (mutation...)
- devant le transfert de nos missions aux CAC et experts-comptables
- devant l'expérimentation du délai de 9 mois pour les instances de contrôle sous tutelle du préfet
- devant la mise en place du suivi des compétences et ses conséquences induites
- devant les suppressions d'emplois...lorsque le CF constitue le nouveau réservoir d'emplois de la DGFIP. Plusieurs de nos brigades n'auront plus en septembre 2019 d'équipes d'appui et deux postes de vérificateurs sont d'ores et déjà supprimés
- devant un GT national dédié au tissu fiscal (et donc une réflexion sur l'implantation voire la suppression de brigades)

Sommes-nous rassurés d'observer et de constater **une baisse organisée** des résultats du contrôle fiscal (diminution des équipes de gestion, diminution des moyens juridiques et volonté affichée de laisser les entreprises tranquilles)?

Alors, NON les agents des Dircofis ne sont pas à l'abri et NE SONT PAS RASSURES!

9 Mai 2019 TOUTES ET TOUS EN GREVE!

Projet de Loi Dussopt: la fonction publique pulvérisée façon puzzle

Le projet de loi présenté le 27 mars dernier en Conseil des Ministres, après un an de pseudo-consultations, est un dépeçage en règle de la Fonction Publique : 120 000 emplois détruits d'ici 2022 et 60 milliards d'économie à réaliser. Très critiqué, unanimement rejeté par l'ensemble des organisations syndicales, il s'inscrit dans une logique ultra libérale prônant l'individualisme à tout va. Ce projet mortifère, «inspiré du privé» selon les propres mots du secrétaire d'État Olivier Dussopt, est prévu pour 2020.

Les instances de dialogue social vont être modifiées en profondeur avec des conséquences dramatiques en matière de défense des personnels.

Les commissions administratives paritaires (CAP) qui régissent la vie des agent.e.s (mobilité, avancement, promotions) seront vidées de leur substance et ne concerneront plus qu'un nombre réduit de sujets, comme la discipline. Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) vont fusionner avec les comités techniques (CT), au détriment de la santé et des conditions de travail des fonctionnaires.

Le but : neutraliser les organisations syndicales et laisser les personnels seuls et livrés à eux-mêmes face à l'administration.

Jusqu'à présent, le principe de recrutement par concours avait pour finalité de remplir les missions de service public de façon égale et impartiale. Le statut du fonctionnaire est l'assurance d'un égal accès aux services publics pour toutes et tous, sans discrimination et indépendamment du pouvoir politique en place. Le recrutement évite ainsi toute discrimination et tout clientélisme (article 6 de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789). Avec ce projet funeste, ce principe est foulé au pied et le nombre d'emplois contractuels va exploser. Ces régressions sociales sans précédent vont aggraver une précarisation déjà présente dans la fonction publique et entraîner une paupérisation des personnels.

Avec ce projet de loi, les personnels seront obligés de suivre leur mission, y compris en cas d'externalisation vers le privé.

La mobilité forcée sera quasiment la norme. Des plans de départ volontaires seront mis en place. Des fonctionnaires seront poussés vers la porte, comme dans le privé, à l'aide de la rupture conventionnelle collective. C'est ce qui se passe actuellement à la Caisse des Dépôts : une première dans la Fonction publique.

La question de la **rémunération au mérite** a été en partie repoussée à la réforme des retraites, mais le principe semble bel et bien acté. Au-delà du rejet qu'il inspire par principe, introduire dans la Fonction publique la notion de mérite et donc de rentabilité est un non-sens et va à l'encontre de la notion même de service public. Le principe de neutralité serait alors dangereusement remis en cause.

Pour la DGFIP, déjà largement désossée par des années de restructurations et de suppressions d'emplois, ce projet de loi sera désastreux.

La mobilité forcée s'appliquant, et avec la «géographie revisitée», les collègues d'un service délocalisé ou «démétropolisé» seront contraints de suivre leur mission avec les conséquences qu'on imagine sur leur vie personnelle. Aucun recours ne sera plus possible devant une CAP.

Quel devenir des dircofis? Quel périmètre géographique? Quelles possibilités de mutations?



(Mai 2019)

Réforme de la fonction publique (suite)

Dans le dossier (de propagande) de presse intitulé «*transformation de la fonction publique*»*, sont présentés les axes de la réforme.

Parmi les mesures-clés, est présenté en page 20 de ce dossier l'accompagnement des transformations publiques:



L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSFORMATIONS PUBLIQUES



Ma directrice me propose un poste dans un autre département, mais je ne souhaite pas déménager pour des raisons familiales.

Grâce à la priorité d'affectation locale, le préfet pourra « préempter » un poste vacant relevant d'un autre service de l'Etat et correspondant à mes compétences, pour que je puisse poursuivre ma carrière dans le département.

Si besoin, je pourrais bénéficier d'une formation facilitant la prise de fonction sur mon nouveau poste avec maintien de ma rémunération.

Et si je souhaite profiter de cette occasion pour rejoindre le secteur privé, je bénéficierais d'un accompagnement particulier et d'une indemnité de départ volontaire. Je pourrais également être mis à disposition temporairement au sein de l'entreprise privée avant de démissionner de la fonction publique.

Notre commentaire

- *Quel autre département? Quel poste? Quelle certitude que ce nouveau poste ne sera pas à son tour supprimé? Etc, etc...*
- *Chouette, le préfet s'occupe de nous et a un droit de préemption...mais Quelle administration? Quel poste? Quelle évaluation de mes compétences? Quelle carrière? Et Où dans le département? Et pour combien de temps? Et notre rémunération serait maintenue, ... avec RIFSEEP MERITE et la possibilité d'être poussé dehors il nous est permis d'en douter!*
- *Super s'ouvre la possibilité de rejoindre le privé...et ses bras très très protecteurs! Est-il besoin de détailler?*

Loi Fonction Publique : arrêtons-les, maintenant !

Le 9 mai, toutes et tous en grève

Toutes et tous dans les manifestations !

*Vous retrouvez l'intégralité de ce rapport sur notre site local : <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/r59/> et toujours plus d'infos sur notre site national et dans nos publications (dans le dernier Unité calcul de l'indemnité de départ volontaire)